

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS du COMITE
SYNDICAL du SYNDICAT MIXTE DU SCoT ROVALTAIN
Drôme-Ardèche**

Le 12 juin 2018 à 18H30 le Comité syndical s'est réuni à Chanos Curson sous la présidence de Lionel BRARD Président du syndicat mixte.

Etaient présents : Mesdames JAUBERT, JUNG, LAMBERT, et Messieurs ANGELI, BANDE, BONNET, BRARD, BRET, CARDI, CHAUMONT, CHOVIN, COULMONT, DARD, DUBAY, GAUTHIER, LABADENS, LUNEL, PRADELLE, PRELON, REVOL, ROUVEYROL, SIEGEL, VALETTE.

Pouvoirs : de Mme ROSSI à M. BRET, de M. CHANTEPY à M. DUBAY, de M. SOULIGNAC à M. BRARD, de Mme THORAVAL à M. LABADENS

Date de convocation 1^{er} juin 2018 - Nombre de délégués en exercice : 45 - Nombre de délégués présents : 23
Nombre de pouvoirs : 4

Objet : Adoption du compte de gestion 2017

Vu les articles L5211-1 et L2121-31 du code général des collectivités territoriales,

Entendu le rapport présenté par le vice-président,

Considérant que le compte de gestion transmis par Monsieur le Trésorier est conforme au compte administratif,

LE COMITÉ SYNDICAL, après avoir délibéré

Pour : 23 délégués dont 4 disposant d'un pouvoir et représentant 27 voix
Contre : 0
Abstention : 0

DECIDE,

- D'adopter le compte de gestion 2017 transmis par le trésorier de Valence Agglomération.

Ainsi fait et délibéré le 12 juin 2018 et ont signé au registre tous les membres présents.

Lionel BRARD



Président